

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

DE L' AISNE

Siège social: 3 Rue William Henry Waddington

BP 44

02003 LAON CEDEX

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

DE L' AISNE

Siège social: 3 Rue William Henry Waddington

BP 44

02003 LAON CEDEX

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

A l'assemblée générale de l'association COMITE DEPARTEMENT OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L' AISNE,

1) Opinion :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2) Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie covid-19 tel qu'exposé dans la note « Crise sanitaire Covid-19 » de l'annexe des comptes annuels et concernant l'incidence des évènements de l'exercice, et postérieurs à la clôture, sur la présentation des comptes.

De plus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode de présentation » qui expose que le nouveau plan comptable associatif est appliqué à partir de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

3) Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions enregistrées en comptabilité avec les éléments probants correspondants, mais également à nous assurer du correct rattachement de celles-ci au bon exercice ;
- Nous nous sommes également attachés à vérifier la cohérence des recettes de l'association liées à des prestations facturables et à tester par sondages les factures qui correspondent ;
- Nous avons porté une attention particulière à l'explication des variations dans les frais généraux de l'association d'une année à l'autre.

4) Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le groupement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

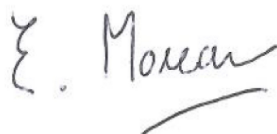
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 13 avril 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Moreau', with a horizontal line underneath the name.

E. MOREAU

BILAN C.D.O.S. DE L' AISNE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

A C T I F	EXERCICE 2020			EXERCICE 2019	P A S S I F	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
	MONTANT BRUT	AMORTISSTS. OU PROVISIONS	MONTANT NET				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Valeurs du patrimoine intégré	16 726,18	16 726,18
Aménagements, agencements,	1 949,48	1 949,48			Subventions d'investissements	5 422,53	5 422,53
Matériel de transport					Report à nouveau	90 356,78	79 857,03
Matériel de bureau et informatique	10 110,22	8 811,17	1 299,05	2 313,73	Résultat de l'exercice	16 030,62	10 499,75
Mobilier	4 314,39	4 314,39					
Matériel d'activités	2 026,02	2 026,02					
* Total	18 400,11	17 101,06	1 299,05	2 313,73	***** TOTAL I	128 536,11	112 505,49
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Prêts accordés					Provision pour risques	15 464,50	15 351,90
Dépôts et cautionnements					Fonds dédiés	113 704,87	115 351,20
* Total (a)					***** TOTAL II	129 169,37	130 703,10
***** TOTAL I	18 400,11	17 101,06	1 299,05	2 313,73	DETTES		
ACTIF CIRCULANT					Dépôts et cautionnements reçus		
Stocks					Emprunt		6 651,23
Clients et rattachés	18 387,54		18 387,54	17 354,00	Crédit Mutuel compte courant		6 651,23
Avances et acomptes versés				6 843,79	Caisse d'Epargne		
Produits à recevoir	23 042,00		23 042,00	11 407,50			
Débiteurs et créiteurs divers							
* Total	41 429,54		41 429,54	35 605,30			
Placements					Fournisseurs et rattachés	15 699,03	19 837,86
Crédit Mutuel livret	253 496,01		253 496,01	264 700,71	Acomptes reçus des usagers	23 472,68	10,00
Caisse d'Epargne livret A					Dettes sociales	2 572,59	2 512,19
Crédit Mutuel compte courant	3 511,54		3 511,54		Charges à payer	2 155,93	3 900,00
Caisse							
Caisse d'Epargne compte courant							
Intérêts courus				380,50			
Chèques à encaisser					* Total (a)	43 900,23	53 520,74
* Total	257 007,55		257 007,55	265 081,21	* Total des dettes	43 900,23	60 171,97
Charges à répartir sur plusieurs exercices					Produits constatés d'avance		
Charges constatées d'avance (a)	1 869,57		1 869,57	380,32	***** TOTAL III	43 900,23	60 171,97
***** TOTAL II	300 306,66		300 306,66	301 066,83	*** TOTAL GENERAL	301 605,71	303 380,56
*** TOTAL GENERAL	318 706,77	17 101,06	301 605,71	303 380,56			

(a) créances à moins d'un an 41 429,54 35 605,30

(a) créances à plus d'un an

(a) dettes à + un an et - 5 ans

(a) dettes à moins d'un an

- -
43 900,23 53 520,74

COMPTES DE RESULTATS DU C.D.O.S. DE L'AISNE AU 31 DECEMBRE 2020

	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT EXERCICE 2019
PRESTATIONS ET VIE SOCIALE	32 702,00	38 920,00
AUTRES PRODUITS	1 428,04	1 679,51
* CHIFFRE D'AFFAIRES	<hr/> 34 130,04	<hr/> 40 599,51
PRODUCTION IMMOBILISEE		
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (a)	213 439,00	153 742,67
REPRISE SUR PROVISIONS	15 351,90	12 033,41
TRANSFERTS DE CHARGES		5 999,48
AUTRES PRODUITS DE GESTION (dont adhésions)	3 176,00	3 234,00
*AUTRES PRODUITS	<hr/> 231 966,90	<hr/> 175 009,56
** TOTAL PRODUITS NON FINANCIERS ...	<hr/> 266 096,94	<hr/> 215 609,07
ACHATS CONSOMMES	9 104,11	20 512,72
AUTRES ACHATS ET CHARGES (a)	80 713,19	57 103,38
IMPOTS ET TAXES	2 309,59	2 188,19
CHARGES DE PERSONNEL (a)	147 035,20	149 043,97
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 014,68	477,67
DOTATIONS AUX PROVISIONS	15 464,50	15 351,90
AUTRES CHARGES DE GESTION		
* CHARGES NON FINANCIERES	<hr/> 255 641,27	<hr/> 244 677,83
** RESULTAT NON FINANCIER	<hr/> 10 455,67	<hr/> - 29 068,76
PRODUITS FINANCIERS	795,30	1 098,60
CHARGES FINANCIERES		
* RESULTAT FINANCIER	795,30	1 098,60
** RESULTAT COURANT	<hr/> 11 250,97	<hr/> - 27 970,16
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 777,83	1 319,53
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 644,51	588,10
* RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 133,32	731,43
*** SOLDE INTERMEDIAIRE	<hr/> 14 384,29	<hr/> - 27 238,73
TOTAL DES PRODUITS	271 670,07	218 027,20
TOTAL DES CHARGES	257 285,78	245 265,93
** SOLDE INTERMEDIAIRE	14 384,29	- 27 238,73
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	115 351,20	153 089,68
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	- 113 704,87	- 115 351,20
*** RESULTAT DE L'EXERCICE	<hr/> 16 030,62	<hr/> 10 499,75
Valorisation du Bénévolat	21 315,00	84 027,33
	<small>(soit 0,94 ETP)</small>	<small>(soit 3,29 ETP)</small>

(a) Voir détail joint

QUELQUES RATIOS D'EXPLOITATION

	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT EXERCICE 2019
ACHATS CONSOMMES / RECETTES DES ACTIVITES (en %)	0,28	0,53
FRAIS DE PERSONNEL / RECETTES DES ACTIVITES (en %)	4,50	3,83
AUTRES ACHATS ET CHARGES / RECETTES DES ACTIVITES (en %)	2,47	1,47
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS / RECETTES DES ACTIVITES (en %)	0,03	0,01
RESULTAT FINANCIER / CHIFFRE D'AFFAIRES (en %)	0,02	0,03
RESULTAT FINANCIER / TOTAL DES RECETTES (en %)	0,00	0,01
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT/ CHIFFRE D'AFFAIRES (en %)	0,16	0,26
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	30 863,47	- 11 409,16

1 - PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

2 - METHODES GENERALES

** Convention de principe*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

** Immobilisations*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production le cas échéant.

** Amortissements et immobilisations*

Les tableaux pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissements joints).

** Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Les comptes de l'exercice sont en conformité avec le Plan comptable des Associations.

Les subventions non consommées y compris celles de la Région à cheval sur deux exercices ont été cette année enregistrées en Fonds dédiés contrairement à l'année passée où elles étaient inscrites pour la Région en produits constatés d'avance,

4) CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

En application du règlement du 16 février 1999, et de l'arrêté interministériel du 8 avril 1999, les méthodes de présentation ont été modifiées conformément à la législation en vigueur.

Le nouveau plan comptable associatif et ses annexes ont été pris en compte selon l'arrêté du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018.

5) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	au 31/12/19	Acquisitions	Diminutions	au 31/12/20
Incorporelles				
- droit de licence	-			-
Corporelles				
-terrains nus	-			-
-terrains boisés	-			-
-installations agencement	1 949,48			1 949,48
-Matériel transport	-			-
-Matériel bureau info.	10 110,22			10 110,22
-Mobilier	4 314,39			4 314,39
-Matériel et outillage	-			-
-Matériel d'activités	2 026,02			2 026,02
Financières				
- prêts	-			-
- dépôts et cautionnements	-			-
Totaux	18 400,11	-	-	18 400,11

6) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	au 31/12/19	Dotations	Reprises	au 31/12/20
Incorporelles				
- droit de licence	-			-
Corporelles				
-terrains nus	-			-
-terrains boisés	-			-
-Installations agencements	1 949,48			1 949,48
-Matériel transport	-			-
-Matériel bureau info.	7 796,49	1 014,68		8 811,17
-Mobilier	4 314,39			4 314,39
-Matériel et outillage	-			-
-Matériel d'activités	2 026,02			2 026,02
Financières				
- prêts	-			-
- dépôts et cautionnements	-			-
Totaux	16 086,38	1 014,68	-	17 101,06

7) TABLEAU DES PROVISIONS

Provisions	au 31/12/19	Dotations	Reprises	au 31/12/20
Provisions réglementées	-			-
Provisions pour risques et charges	-			-
- pérennisation des emplois jeunes	-			-
- rupture de contrat	-			-
- retraite s/cdi depuis mars 2001	15 351,90	15 464,50	15 351,90	15 464,50
- revalorisation convention ccns	-			-
- alignement grille convention ccns	-			-
- charges de déménagement	-			-
Provisions pour dépréciations	-			-
- créances	-			-
- éléments financiers	-			-
	-			-
	-			-
	-			-
Totaux	15 351,90	15 464,50	15 351,90	15 464,50

8) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	2020	2019
(a) créances à moins d'un an	41 429,54	35 605,30
(a) créances à plus d'un an		
(a) dettes à + un an et - 5 ans		
(a) dettes à moins d'un an	43 900,23	53 520,74

9) TABLEAU DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés	au 31/12/19	Dotations	Reprises	au 31/12/20
Etat	-			-
- CNDS RES	-			-
- drdjs RES	-			-
- drjscs préfig vie asso	-	16 672,00		16 672,00
- ddc spp inclusion sociale	59 641,35	41 228,07	59 641,35	41 228,07
- cnds aap	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
- cnds handicap	4 000,00		4 000,00	-
- cnds inclusion sociale	-			-
- cnds crib	-			-
- cnds sport santé	374,85		374,85	-
- cnosf aide fonct	-	4 606,80		4 606,80
- cnds sport nature	-			-
- cnds emploi Richard	-			-
Département	-			-
- sport santé	-			-
- sport évaluation	-			-
- sport handicap	-			-
- sport développement durable	-			-
- sport financement associations	-			-
- formation bénévoles	1 335,00	1 198,00	1 335,00	1 198,00
Région	-			-
- aides emploi solidaire Mascret	-			-
Autres	-			-
- réseau experts	-			-
Totaux	115 351,20	113 704,87	115 351,20	113 704,87

10) TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Variations
Patrimoine	16 726,18	16 726,18	-
ss total 1	16 726,18	16 726,18	-
Subv invt nr Europe			-
Subv invt nr Etat	700,00	700,00	-
Subv invt nr Région	3 972,53	3 972,53	-
Subv invt nr Département	750,00	750,00	-
Subv invt nr ville			-
Subv invt caf			-
Subv invt autres			-
ss total 2	5 422,53	5 422,53	-
TOTAL FONDS ASSOCIATIF			-
Subv invt avec droit de reprise			-
Souscriptions			-
Subv invt avec dr rapportée au résultat			-
ss total 3			
Fonds de reserve pour investissement			-
Fonds de reserve générale			-
ss total 4			-
Report à nouveau	90 356,78	79 857,03	10 499,75
Résultat	16 030,62	10 499,75	5 530,87
ss total 5	106 387,40	90 356,78	16 030,62
TOTAL FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES			
Subvt invest renouv Europe			-
Subvt invest renouv Etat			-
Subvt invest renouv Région			-
Subvt invest renouv cg			-
Qp subv invt rapportée au résultat Europe			-
Qp subv invt rapportée au résultat Etat			-
Qp subv invt rapportée au résultat Région			-
Qp subv invt rapportée au résultat cg			-
ss total 6	-	-	-
ss total 7	-	-	-
Avances conditionnées			-
ss total 8			-
ss total 9	-	-	-
COMPTES DE CAPITAUX	128 536,11	112 505,49	16 030,62

11) Proposition d'Affectation du résultat 2020 :

Report à nouveau 2019	90 356,78
Résultat 2020	16 030,62
<u>Report à nouveau 2020</u>	<u>106 387,40</u>

12) Divers

Rappel (extrait de l'article 2 des statuts

L'association, qui relève de la loi 1901, a pour objet :

"En tant qu'organe déconcentré, le CDOS a pour objet de représenter le CNOSF dans son ressort territorial

A ce titre, le CDOS a pour mission :

- de promouvoir l'unité du mouvement sportif
- d'entreprendre toute activité d'intérêt commun de nature à encourager et assurer le développement de la pratique de tous les sports, et de manière générale, de contribuer aux actions éducatives par le sport
- de représenter le mouvement sportif et de défendre ses intérêts dans tous les domaines
- de contribuer à assurer la transversalité des missions d'intérêt général du sport
- de participer à la prévention du dopage
- de valoriser et développer l'apport sociétal et économique du CDOS

Le CDOS de l'Aisne gère ainsi plusieurs projets liés à l'environnement sportif ; pour cela, il utilise une comptabilité analytique.

Engagements

Voir tableau des fonds dédiés

13) Crise sanitaire Covid-19

Eu égard à la gravité des conséquences de la crise sanitaire, et des événements postérieurs à la clôture de l'exercice 2020, les activités du CDOS-Aisne seront impactées par les mesures prises par le Gouvernement pour éviter la propagation du Covid-19.

Les conséquences et les effets du Covid-19, sur les activités du CDOS-Aisne, connus et estimables à ce jour, sont les suivantes :

- Un arrêt d'activités provoquant une baisse des recettes d'activités
- Une adaptation ou une réorganisation d'activités en distanciel, dans le cadre du respect du couvre-feu

14) Elements intervenus entre la clôture des comptes et l'Assemblée générale

Néant

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE L' AISNE

Siège social : 3 Rue William Henry Waddington

BP 44

02003 LAON CEDEX

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020



Bat A4 Allée Santos Dumont
51100 Reims



1 Bd, Charles Baltet
10000 Troyes



Reims +33 (0)3 26 47 44 55
Troyes +33 (0)3 25 81 42 72



e.moreau@cabinet-egele.fr
pjo.egele@cabinet-egele.fr

Société de Commissariat Aux Comptes

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes

Rattachée à la CRCC de Reims

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisé(s) des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

I – Administrateurs en commun avec Comité Départemental Handisport :

Mr Eric ANTONICELLI

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a effectué des prestations de gestion administrative de l'emploi d'un montant de 260 € avec un droit d'entrée de 10 € et une adhésion de 62 € pour l'année 2020.

II– Administrateurs en commun avec Cap'Aisne :

Mr Philippe COURTIN

Objet : prestations

Pour l'année 2020, Cap'Aisne a facturé 2 150.50 € pour la formation Jeunes Bénévoles au Comité Départemental Olympique et Sportif.

III– Administrateurs en commun avec Comité Départemental du Pentathlon Moderne :

Mr Philippe COURTIN

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

IV– Administrateurs en commun avec CFP 02 :

Mr Philippe COURTIN

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 1 743 € pour une formation courant 2020.

V– Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Tir :

Mme Catherine FAUCILLON

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

VI– Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Randonnée Pédestre :

Mr Jean-Pierre FONTAINE

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

VII – Administrateurs en commun avec Comité Départemental Judo :

Mr Jean-Claude JEHIN

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

VIII– Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Tir à l'Arc :

Mme Maryline MERCIER

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

IX– Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Vol à Voile :

Mr Jean-Jacques NIAY

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

X – Administrateurs en commun avec ALM Formation :

Mr Ludovic PONTHEU

Objet : frais généraux

ALM Formation à facturé au Comité Départemental Olympique et Sportif 1 584 € au titre de l'intervention Inclusion Sociale APS.

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 1 085 € au titre de prestations Formation BPJEPS APT à ALM Formation dans l'année 2020.

XI - Administrateurs en commun avec le Comité Départemental UFOLEP :

Mr Pascal RAULT

Objet : frais généraux

Le comité départemental UFOLEP à facturé au Comité Départemental Olympique et Sportif dans l'année 2020 la somme de 4 324.11 € concernant l'intervention Inclusion sociale APS.

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé au comité départemental UFOLEP dans l'année 2020 :

- 10 € au titre du droit d'entrée Gestion Administrative,
- 62 € au titre de l'adhésion au Comité Départemental Olympique et Sportif,
- 2 896 € concernant la prestation de Gestion Administrative de l'emploi.

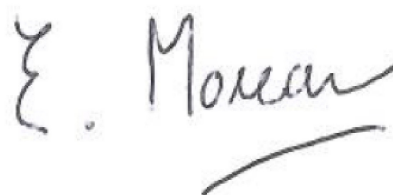
XII- Administrateurs en commun avec Comité Départemental de Sport Adapté :

Mme Sophie VELY

Objet : prestations

Le Comité Départemental Olympique et Sportif a facturé 62 € au titre de l'adhésion pour l'année 2020.

Reims, le 13 avril 2021

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Moreau', with a horizontal line underneath the name.

E. MOREAU